



3 – Présentation de l'Agence des aires marines protégées

Antenne Manche-Mer du Nord de l'Agence des aires marines protégées

Christophe Aulert, responsable de
l'Antenne Manche-Mer du Nord



Une Agence récente

- établissement public, tutelle MEDDE
- loi du 14 avril 2006 : parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.



Les principales fonctions de l'Agence

1/2

- l'appui aux politiques publiques pour la création d'aires marines protégées,
- l'animation du réseau des aires marines protégées,
- l'allocation de moyens aux Parcs naturels marins,



Les principales fonctions de l'Agence

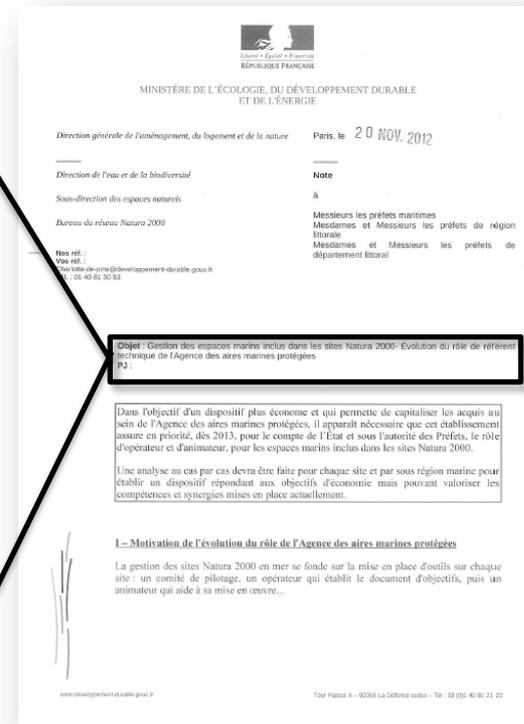
2/2

- la participation à la mise en place de Natura 2000 en mer,
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.



Courrier (note) de la DEB du 20 novembre 2012 aux Préfets maritimes

Gestion des espaces
marins inclus dans les
sites Natura 2000.
Evolution du rôle de
réfèrent technique de
l'AAMP





Antenne Manche Mer du Nord

- Recueil et traitement de données,
- Études et expertises,
- Appui technique aux PNMs,
- Appui auprès de gestionnaires d'AMP,
- Organisation de manifestations dans son domaine de compétence,
- Appui auprès des services de l'Etat
- Opérateur/animateur technique des sites N2000 en mer

ANTENNE MANCHE MER DU NORD

Christophe AULERT
Responsable de l'Antenne
☎ : 02 32 85 38 61 - 06 33 27 79 20

Corinne DEFEYER
Assistante
☎ : 02 32 85 38 65

CONNAISSANCE, EXPERTISE ET GESTION

Sophie PONCET
CM : Natura 2000 -Baie de Seine Occidentale, Patrimoine
Naturel, Oiseaux et Mammifères Marins
☎ :

Observatoire prédateurs supérieurs-PACOMM
Animation réseau gestionnaires
Relation avec les scientifiques

Arrivée prochaine

Gwenola DE ROTON
CM : Natura 2000 -Baie de Seine Orientale, Habitats et
Fonctionnalités
☎ : 02 32 85 38 64 - 06 77 99 06 87

CARTHAM- RNN et RNR- ZCH
Risques pêche
Relation avec les scientifiques
Cohérence réseau d'AMP

Arrivée avril 2013

Morgane REMAUD
CM : Natura 2000 - Pays de Caux, Usages Industriels et
Aménagements Maritimes
☎ : 02 32 85 90 86 - 06 87 90 69 55

EMR, Ports, Granulats, Grands Usages
Etude d'incidence
AOT

Arrivée mai 2013

Antonin HUBERT
CM : Natura 2000 -Nord Pas de Calais, Pêche, Aquaculture
et Usages de loisir
☎ : 02 32 85 38 63 - 07 85 46 81 12

Pêche- ZCH
Risques Pêche
Etude d'incidence
AOT

Arrivée avril 2014

GÉOMATIQUE - INFORMATION

Sonia CARRIER
Géomaticienne PANACHE, SRM, Façade
☎ : 02 32 85 38 62 - 06 79 51 25 05

ZCH-DCSMM
Cohérence réseau d'AMP
DSF-DCSMM
ValMER-SINP

Arrivée janvier 2012

Guillaume FAUVEAU
Géomaticien Antenne
☎ : 02 32 85 38 68

PNM – Natura 2000
Risques Pêche

Arrivée janvier 2013

PROJETS EUROPÉENS

Gérald MANNAERTS
Coordinateur PANACHE
☎ : 02 32 85 38 67 - 06 08 02 86 08

International
Cohérence réseau d'AMP
Animation réseau gestionnaires

Arrivée novembre 2012

Laetitia PETIT
CM : Projet PANACHE
☎ : 02 32 85 90 85

International
Capitalisation projets européens

Arrivée octobre 2013

Line VIERA
Chargée de communication
☎ : 03 21 99 15 81 - 06 30 62 93 37

Mi-temps (Antenne / PNM-Estuaire Picard)

International
Communication

Arrivée mai 2013

Gwendal DOREL
CM : Appui aux gestionnaires des AMP MMN /
☎ : 02 32 85 90 88 - 06 42 22 85 84

International
Animation réseau gestionnaires

Arrivée octobre 2014



Concernant NATURA 2000

- Relais du siège pour la mise en œuvre des inventaires de sites,
- Elaboration des documents de référence au niveau de la façade,
- Contribution, sous la supervision de l'État, à l'animation du dispositif au niveau de la façade,
- Contribution à l'évaluation des DOCOBs en liaison avec l'État et les CSRPN,



A l'heure actuelle, sur la façade, l'AAMP est opérateur :

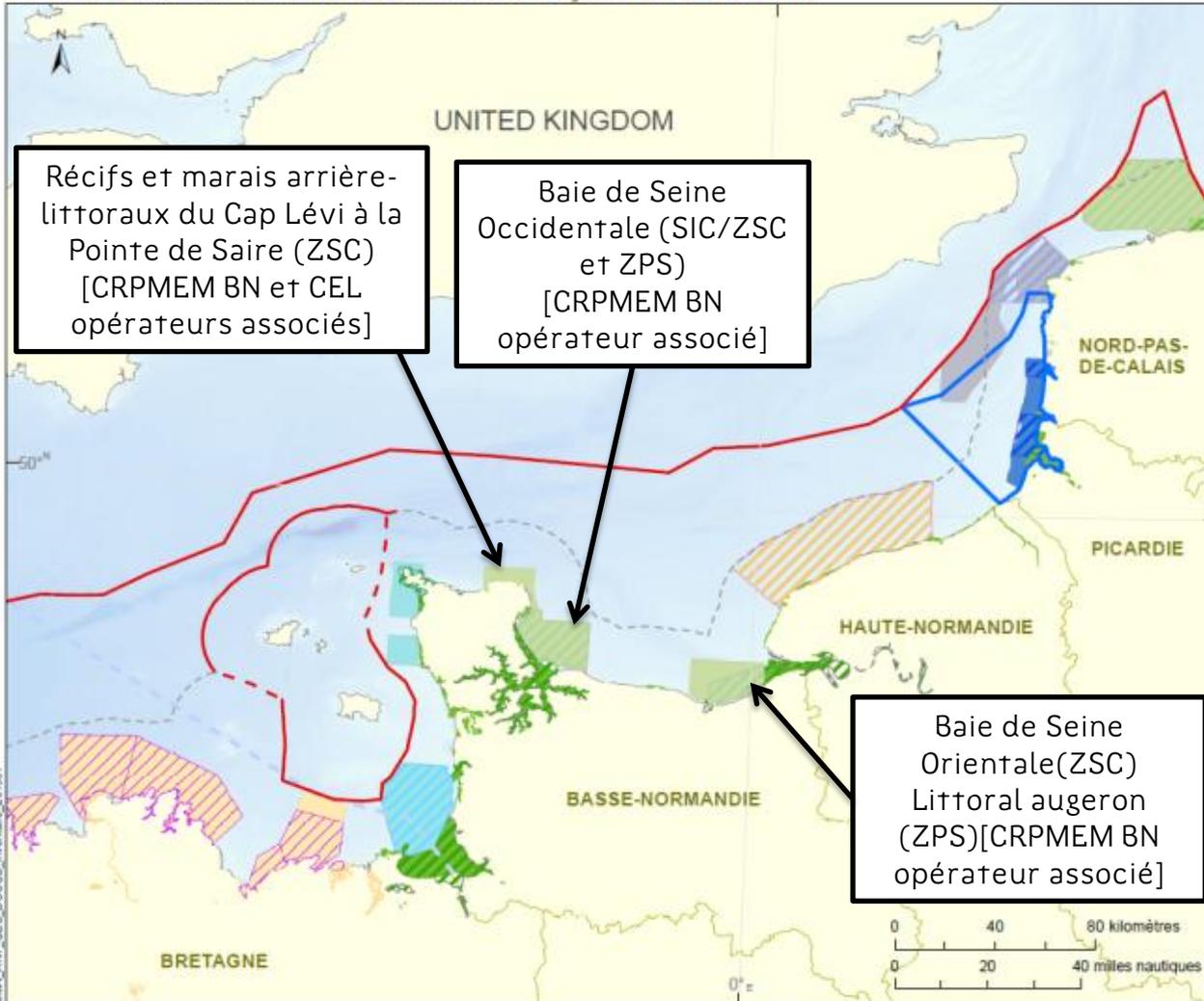


FACADE MANCHE MER DU NORD

Etat d'avancement des Documents d'objectifs Natura 2000

EDITEE LE :

01/2015



Aire marine protégée de type international

Site d'importance communautaire

Zone de Protection Spéciale

Aire marine protégée de type national

Parc Naturel Marin

Etat d'avancement du DOCOB

Directive Oiseaux
Directive Habitats
Directive Pêche

Validé

Validation en 2015

Lancement en 2015

Plan de gestion PNM 2016

En lien avec le PNM lancement 2015

Attente de PNM GNB

Délimitations maritimes

Limite de la mer territoriale (12 milles nautiques)

Limites selon accords de pêche (Guernesey)

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Limite de compétence des préfets maritimes

Données des données :
- Natura 2000 : BD AMP AAMP 2014
- Parc naturel marin : BD AMP AAMP 2014
- Bathymétrie : thémex/IGN/AAMP synthèse multioctans
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisions de l'espace maritime français métropolitain (données du GHOI et de l'IGN pour les limites officielles et des rattachés réalisés par l'Agence des aires marines protégées, juillet 2008)
- Etat de côtes françaises : Trait de côtes revisité © IGN-GHOI 2007
- Limites régionales : GEOPLA IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRD 1980





Les opérateurs

Pour les sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (SIC) et « Cap Gris Nez » (ZPS) :

- l'Antenne sera opérateur principal
- le CRPMEM NPC-P sera opérateur associé



L'AAMP est donc en charge de la réalisation du DOCOB

1/4

- Assurer pour le compte du COPIL les tâches administratives et techniques liées à l'élaboration des DOCOB ;
- Animer et coordonner l'élaboration du DOCOB en veillant à la bonne implication de l'ensemble des acteurs concernés ;



L'AAMP est donc en charge de la réalisation du DOCOB

2/4

- Assurer un appui technique et un suivi de la qualité en termes de géomatique ;
- Préparer les réunions du COPIL en lien avec la DREAL et si besoin avec les autorités administratives ;
- Organiser et animer les GT, soumettre des propositions aux membres, rédiger et diffuser les comptes-rendus après validation par la DREAL ;



L'AAMP est donc en charge de la réalisation du DOCOB

3/4

- Restituer et exploiter les résultats des études ;
- Rédiger le DOCOB qui est soumis à l'approbation de l'autorité administrative ;
- Fournir à l'administration toutes les pièces demandées ;



L'AAMP est donc en charge de la réalisation du DOCOB

4/4

- Contribuer à des échanges entre les différents sites Natura 2000 rencontrant les mêmes problématiques sur la façade Manche-Mer du Nord.

⇒ Avoir une vision
façade et inter-sites



Objectifs réglementaires par types d'AMP

Objectifs réglementaires assignés aux différentes catégories d'AMP définies par la loi du 14 avril 2006.
En pratique, des objectifs non mentionnés par le code de l'environnement peuvent être atteints.

Objectifs à atteindre selon la loi	Catégories d'aire marine protégée					
	Réserve naturelle	Site Natura 2000 en mer	Parc national	Parc naturel marin	DPM (Conservatoire du littoral)	Aire de protection de biotope
Le bon état des espèces et habitats à statut, patrimoniaux ou méritant de l'être (espèces rares, menacées)	*	*	*	*	*	*
Le bon état des espèces et habitats hors statut, cibles de la gestion de l'AMP (espèces halieutiques exploitées, espèces très abondantes localement donnant une responsabilité biogéographique au site d'accueil...)	*		*	*	*	
Le rendu de fonctions écologiques clefs (frayères, nurseries, productivité, repos, alimentation, migration...)	*		*	*	*	
Le bon état des eaux marines			*	*		
L'exploitation durable des ressources			*	*		
Le développement durable des usages			*	*	*	
Le maintien du patrimoine maritime culturel			*	*	*	
La valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative	*		*	*	*	



**Merci de votre
attention**